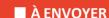
CHAM 2021/2022

FICHE DE CANDIDATURE (AU VERSO)





• Pour les élèves du CE1 au CM2 à la directrice de l'école Marguerite-Audoux > 20 rue du Général Galembert, 41000 Blois







Directrice de l'école Marguerite-Audoux Tél. 02 54 46 52 52

> Catherine Keller

Principale du collège Les Provinces **Tél. 02 54 57 41 00**

> Franck Brossard

Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys **Tél. 02 54 55 37 36**











CHAM: KEZAKO?

Dans une CHAM, un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général et enseignement musical durant sa scolarité, en primaire et au collège, grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation nationale et de professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire de Blois/Agglopolys.

Pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective et enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. L'enseignement musical dispensé en majorité pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments (excepté la harpe).

LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT



École primaire
Marguerite-Audoux
20 rue du Général Galembert
41000 Blois

Collège Les Provinces 2 allée d'Aquitaine

41000 Blois

Conservatoire

14 rue de la Paix 41000 Blois

LES MATIÈRES MUSICALES

- > Apprentissage d'un instrument de musique : harpe, flûte traversière, clarinette, saxophone, hautbois, basson, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, tuba, trompette, trombone, batterie, percussion
- > Pratique musicale en groupe : ensembles instrumentaux et vocaux
- > Analyse et histoire de la musique, à partir du collège

■ LA PARTICIPATION À LA VIE ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE...

Orchestres, concerts, auditions instrumentales, spectacle à la Halle aux Grains et au théâtre Peskine durant le temps extra-scolaire.

... ET À LA VIE LOCALE

Carnaval de Blois, Fête de la Musique, Nuit des musées, ateliers artistiques avec la Halle aux Grains / Scène nationale.



L'EMPLOI

DU TEMPS

3 à 5 heures

de musique

par semaine

Un transport

communes

résidant hors

Saint-Victor.

scolaire est mis en

place en primaire

pour les élèves des

de l'agglomération

Blois et La Chaussée

MODALITÉS D'INSCRIPTION



POUR LA RENTRÉE 2021/2022:

- > classe de CE1 : 24 places disponibles
- > des places disponibles du CE2 à la 3e

■ QUI PEUT S'INSCRIRE DANS UNE CHAM?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

• Pour le CE1 : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et ses aptitudes musicales (niveau simple) constituent le profil d'admission. • Du CE2 à la 3°: l'entrée en CHAM est possible, mais soumise au nombre de places disponibles, ainsi qu'au niveau d'études musicales de l'élève qui doit correspondre à celui de la classe et sera apprécié par le Conservatoire.

L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

INSCRIRE SON ENFANT?

1/ Remplir la fiche de candidature et l'adresser, avant la date limite du 9 avril 2021 :

> pour les entrées du CE1 au CM2, à la directrice de l'école Marguerite-Audoux.

> pour les entrées de la 6° à la 3°, à la principale du collège Les Provinces.

2/ Une rencontre sera organisée entre l'équipe pédagogique, l'enfant et ses parents afin d'échanger sur la motivation famille/enfant, le niveau scolaire, l'appétence à la musique...

 vous munir du livret scolaire de votre enfant -

Cette rencontre aura lieu sur convocation à compter du mois de mai.

3/ Les résultats d'admission seront communiqués par courrier.

En primaire, l'admission entraînera l'accord de dérogation à la carte scolaire pour les élèves hors secteur.



FICHE DE CANDIDATURE

CHAM 2021/2022

| ■ ÉLÈVE |
|---|
| NOM : PRÉNOM : |
| ADRESSE : |
| VILLE: |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE : |
| NIVEAU SCOLAIRE 2020/2021 : |
| ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2020/2021 : |
| INSTRUMENT PRATIQUÉ SI L'ÉLÈVE FAIT DÉJÀ DE LA MUSIQUE : |
| Élève résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor souhaitant utiliser |
| le transport scolaire spécifique CHAM : ☐ oui ☐ non |
| si oui : □ de manière permanente (lundi, mardi, jeudi et vendredi) |
| ☐ de manière occasionnelle, préciser les jours : |
| |
| ■ RESPONSABLE LÉGAL 1 |
| NOM:PRÉNOM: |
| ADRESSE : |
| |

VILLE : E-MAIL :

TÉL. DOMICILE :TÉL. PORTABLE :

TÉL. PROFESSIONNEL :

PROFESSION:

| DECD | ONS | RIF | ιÉGΔΙ | 2 |
|------|-----|-----|-------|---|

ADRESSE .

| 712002 | |
|---------------------|-----------------|
| VILLE: | E-MAIL : |
| | |
| TÉL. DOMICILE : | TÉL. PORTABLE : |
| | |
| TÉL. PROFESSIONNEL: | |
| | |
| PROFESSION: | |
| | |

| Je soussigné(e) déclare fai |
|---|
| acte de candidature pour l'enfant |
| et certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du fonctionnement des classes |
| horaires aménagés et m'engage à en respecter toutes les dispositions. |
| Cianatura du racacacable lágal |

| Signature | du | responsa | bl | e | légal | |
|-----------|----|----------|----|---|-------|--|
| | | | | | | |

PRÉNOM:

| Fait à | |
|--------|--|
| Le | |